

Saint-Brieuc, le 30 Mars 2017

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
ELECTIONS DES REPRESENTANTS
DES ASSISTANTS MATERNELS ET ASSISTANTS FAMILIAUX
A LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DEPARTEMENTALE

SCRUTIN DU 30 MARS 2017

PROCES VERBAL GENERAL

Le Président du bureau de vote siégeant au Conseil départemental déclare clos à 14 heures 30 le scrutin des élections des représentants des assistants maternels et assistants familiaux à la Commission Consultative Paritaire Départementale.

Il est alors procédé au recensement des votes.

RAPPEL DES MODALITES DE SCRUTIN

Articles R 421-17 à R 421-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

« Les assistants maternels agréés résidant dans le département élisent leurs représentants titulaires, ainsi qu'un nombre égal de suppléants, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Les listes de candidats doivent comporter autant de noms que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les modalités d'établissement et de publication préalable des listes de candidatures ainsi que les modalités de déroulement des opérations électorales sont fixées par arrêté du président du conseil départemental.

Le département organise et finance l'ensemble des opérations électorales. »

COMMISSION ELECTORALE ET ASSESSEURS

Commission électorale constituée conformément à l'article R 421-18 :

Présidente :

Madame RUMIANO Valérie, Vice présidente Enfance-Famille

Asseseurs :

Représentants de l'administration :

Madame Eon-Jourdrouin Pascale, directrice générale adjointe ou son représentant, Monsieur Pierrick Sorgniard, directeur enfance-famille
Madame Letoret, Médecin Départemental PMI
Madame Martin Lydie – assistante du chef de service
Madame Adam Stéphanie – secrétaire
Madame Gouhier Francine – Cheffe de service de la relation aux usagers et partenaires
Monsieur Blanchard Gregory – Chargé de mission à la direction des systèmes d'informations

Représentants de l'Association Départementale des Familles d'Accueil et Assistants Maternels des Côtes d'Armor :

Madame Guennec Lydia
Madame Le Bourhis Gaëlle

Représentants du syndicat C.G.T. :

Monsieur Verde Roland

Représentant du syndicat F.O. :

Madame Delaitre Véronique
Madame Dufros Marie-Claire
Monsieur Fontaine Erwan
Monsieur Mateu Laurent

Représentant du syndicat SUD

Madame Aubin Jocelyne
Monsieur Rasle Morgan

ATTRIBUTION DES SIEGES

Sont attribués à chaque liste autant de sièges que son nombre de voix contient de fois le quotient électoral.

CALCUL DU QUOTIENT ELECTORAL

Il s'obtient en divisant le nombre total des suffrages exprimés par le nombre de sièges de titulaires à pourvoir.

ATTRIBUTION DES RESTES A LA PLUS FORTE MOYENNE

Est attribué fictivement un siège supplémentaire à chaque liste. Puis est ensuite divisé le nombre de suffrages recueillis par chacune des listes par le nombre de sièges déjà attribués plus un. Celles qui ont le plus fort résultat obtiennent un siège.

SONT ELUS DEFINITIVEMENT

ADFAM 22

Titulaires :

Madame GUENNEC Lydia
Madame DROGUET Guylène
Madame LE BOURHIS Gaelle

Suppléantes :

Madame BRIAND Laurence
Madame PATUREL Laurence
Madame PEDRON Laurence

FO

Titulaire :

Monsieur GROSSET Patrick

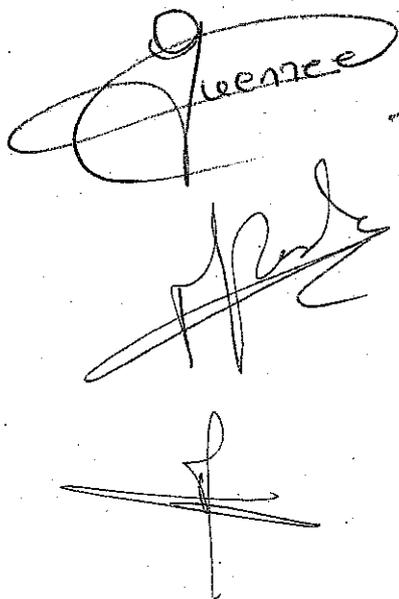
Suppléante

Madame BLANPAIN Véronique

OBSERVATIONS :

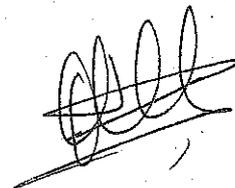
Néant

Les assesseurs



The image shows three handwritten signatures stacked vertically. The top signature is a cursive signature with the word 'Laurence' written in a straight line across it. The middle signature is a cursive signature with a horizontal line drawn through it. The bottom signature is a cursive signature with a horizontal line drawn through it.

Le Président



The image shows a handwritten signature in cursive, with a horizontal line drawn through it.

PROCES-VERBAL DE RESULTATS

Commission Consultative Paritaire Départementale - Conseil Départemental des Côtes d'Armor

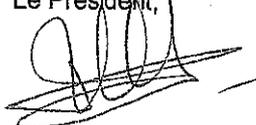
Attribution des sièges à la plus forte moyenne

Listes/candidats	Voix (S)	% (S / D)	Total Voix Candidats (T)	Nombre de Candidats (N)	Moyenne Voix Listes (V = S)	Quotient (K = V / G)	Plus forte Moyenne (V / (K + 1))		Elus
ADFAAM 22	368	63,45 %	0	8	368,00	2,54	122,6 7	92	3
- Mme GUENNEC LYDIA									
- Mme DROGUET GUYLÈNE									
- Mme LE BOURHIS GAELLE									
- Mme PEDRON LAURENCE									
- Mme BRIAND LAURENCE									
- Mme PATUREL LAURENCE									
- Mme SAUGEOT FLORENCE									
- Mme THOMAS SANDRINE									
CGT	64	11,03 %	0	8	64,00	0,44	64	64	0
- M. VERDE ROLAND									
- Mme COER CHRISTIANE									
- Mme HELLIO JOSIANE									
- Mme JEHAN FLORENCE									
- Mme BOTHOREL SERGINE									
- M. BARRE GERARD									
- Mme LEMOINE ANNIE									
- Mme REDON BEATRICE									
FO	110	18,97 %	0	8	110,00	0,76	110	110	1
- M. GROSSET PATRICK									
- Mme DUFROS MARIE CLAIRE									
- Mme REVAULT CHANTAL									
- Mme JOUAN NATHALIE									
- Mme BLANPAIN VERONIQUE									
- Mme CASSET CATHERINE									
- Mme RONDEL EMMANUELLE									
- Mme LE MOAN MURIEL									
SUD CT ARMOR	38	6,55 %	0	8	38,00	0,26	38	38	0
- Mme FLOURY MARTINE									
- Mme GUIGOT NICOLE									
- Mme TACHON CATHERINE									
- Mme GUILLOU MONIQUE									
- Mme LE MAOULT CATHERINE									
- Mme LE CAOUSSIN SAMIRA									
- Mme MOREAU SANDRINE									
- Mme LUCAS VALÉRIE									

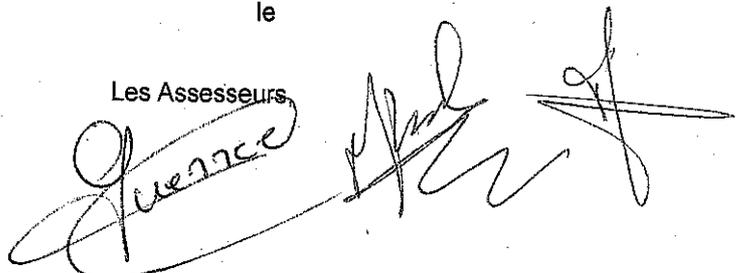
Fait à

le

Le Président,



Les Assesseurs



PROCES-VERBAL DE RESULTATS Commission Consultative Paritaire Départementale - Conseil Départemental des Côtes d'Armor

Bureau de Vote

- Président :
- Assesseurs :
- Adresse :

Résultats

Date de vote	: du 16/03/2017 à 8h00 au 30/03/2017 à 14h30
Nombre d'inscrits (A)	: 5199
Suffrages (B)	: 588 voix
Participation ((B/A) * 100)	: 11,31 %
Bulletins blancs (C1)	: 8 voix
Bulletins nuls (C2)	: 0 voix
Suffrages exprimés (D = B - (C1 + C2))	: 580 voix
Nombre total de sièges (P)	: 4
Nombre de sièges réservés (U)	: 0
Quotient électoral (G = D / P)	: 145,00